



07_2026_09

Département des Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION ET D'UN REFERENT PREVENTION

COMPETENCE : EAU POTABLE-COLLECTE-ANC

Date convocation : 15/09/2026

Nombre de voix présentes : 56

Nombre de voix en exercice : 87

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 56

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 18h15, le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Collectivités 2026	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AAST		M. SCHULZ Johan
ANDOINS	Mme LACAZE-LABADIE Aude	
ANDOINS	M. BOUSQUÉ Pierre	
ANOYE	Mme VINCONNEAU LAPUYADE Florence	
ARRICAU BORDES	M. LABAT Joël	
BASSILLON VAUZE	Mme DUCLERC Dominique	
BENTAYOU SEREE	M. TEULE Jean Paul	
CASTERA LOUBIX	Mme VEPER Corine	
COSLEDAA LUBE BOAST	M. DAVID Michel	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
GER	M. BARATS Alain	
GER		M. LARRE Pierre
GOMER	M. CAILLABET Gilles	
HOURS	Mme NAPIAS Muriel	
LABATUT FIGUIERES	Mme SANSOT Evelyne	
LALONGUE	M. LASSERRE Jean-Luc	
LANNECAUBE	M. LAHOU PECOUSTAU Marc	
LEMBEYE	M. DESSÉRE Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIMENDOUS	Mme DUPUY RIERA Valérie	
LIVRON	M. SARRABERE Jean-Luc	
LUCARRE		Mme PLEIGNET Estelle
LUSSAGNET-LUSSON	M. KHOLLER Pascal	
MAURE	M. PRAT Florian	
MONCAUP	M. MAUHOURET André	
MONPEZAT	Mme CORRAL Muriel	
MONTANER	M. LAGAHE Dominique	
MORLAAS	M. BÉGUÉ Gérard	
MORLAAS	M. CLERC Lionel	
NOUSTY	M. COURADES Michel	
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude	
OUILLOIN		Mme ARICO Bénédicte
PEYRELONGUE-ABOS	M. DABADIE Gérard	
PONSON DEBAT POUTS	Mme BREQUE Michèle	

PONSON DESSUS	M. COUTOUILLAT Thierry	
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ	M. CAZENAVE Jean-Bernard	
PONTIACQ VIELLEPINTE	M. BORDENAVE Philippe	
SAMSONS LION		M. CASTETS Philippe
SEMEACQ BLACHON	M. VILLALON Damien	
SERRES MORLAAS		M. NIGITA Jean-Pierre
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. VIGNES Guillaume	
VILLENAVE PRES BEARN	M. PEYRE Franck	
CAPBP Pour Artigueloutan	M. PERSONNE Alain	
CAPBP Pour Artigueloutan	M. CANDELON Julien	
CAPBP Pour Lée		M. CICCIA Patrick
CAPBP Pour Ousse	M. MARSAIS Philippe	
CAPBP Pour Ousse	M. CAPELLE Bernard	
CAPBP Pour Sendets	M. PEDEBEARN Jean-Marc	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Ibos	Mme MARQUEZ Stéphanie	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Ibos	M. POUBLAN Jean Damien	
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq		M. DUPONT Alain
CATLP ANC, COLL, AEP Pour Lamarque Pontacq	M. LACAZE Philippe	
CATLP AEP Pour Séron	M. SEBAT Jean-Francois	
CATLP AEP Gardères	M. CROHARE Didier	

Absents et excusés :

Collectivités 2026	Délégués titulaires
ARROSES	M. CANTOUNET Michel
AURIONS-IDERNE	M. TRUCO Jean-Philippe
BARZUN	M. BOURDEU Julien
BEDEILLE	M. DIAZ Sébastien
BETRACQ	Mme DOS SANTOS Carla
CASTEIDE DOAT	Mme DALLA SANTA Marie-Anne
CASTILLON DE LEMBEYE	Mme CASSOURET Christelle
CORBERE ABERES	Mme LE CLAIRE Fabienne
CROUSEILLES	M. CAMBRA Henri
ESCAUNETS	Mme CHARRON Magali
ESCURES	M. JUNCA Ludovic
ESPECHEDE	M. BOURIAT-CAPDESSUS Yannick
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin
GAYON	Mme DUMONT REY Manon
GERDEREST	M. DANJOU Grégory
LAHITTE TOUPIERE	M. LANOT Sébastien
LAMAYOU	M. LACAZE Julien
LASSERRE	M. DELMON Jocelyn
LESPIELLE	M. MARCHENAY Jean - Noël
LOURENTIES	M. CANÉRÉ Bertrand
LUC-ARMAU	M. MOUNOU Christophe
LUCGARIER	M. SEMPE Christian
MASPIE LALONQUERE JUILLACQ	M. DASSE Grégory
MOMY	M. MARTIN Franck
MONASSUT AUDIRACQ	Mme CAZENAVE Aurélie
MONSEGUR	Mme DABADIE Nicole
SERRES MORLAAS	M. VILLAIN Christophe
SIMACOURBE	M. CHANTRE Michel
CAPBP Pour Lée	Mme BALZANO Maitée
CAPBP Pour Sendets	M. MOLIES Bernard
CATLP AEP Pour Luquet	M. TISNE Guillaume

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle que toutes les collectivités doivent désigner au moins un assistant de prévention, quels que soient leur activité et leur effectif.

L'assistant de prévention est désigné par l'autorité territoriale.

Mettre en place une démarche de prévention nécessite également de désigner un référent. Le référent est un élu ou le Directeur Général des Services.

Le rôle du référent est :

- fixer, d'après les directives de l'autorité territoriale, les objectifs en matière de prévention des risques
- travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs (médecin, assistant de prévention, Agent Chargé de la Fonction d'Inspection...)
- piloter notamment la démarche d'évaluation des risques professionnels

Suite à la formation de base de l'assistant de prévention, le référent rédige la lettre de cadrage puis guide et soutient son travail.

Le rôle de l'assistant de prévention est de :

- Prévenir les dangers
- Participer à l'élaboration de l'évaluation des risques professionnels
- Améliorer les conditions de travail
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques de résolution
- Assurer un relais des questions relatives à la prévention des risques professionnels (registre de santé et de sécurité au travail)

Il est précisé que l'agent de prévention désigné bénéficiera de la formation réglementaire prévue à cet effet ainsi que du temps nécessaire à l'exercice de ses missions.

Monsieur le Président explique que le Document unique a été réalisé il y a quelques années, qu'il convient de le mettre à jour et d'y rajouter la partie sur les risques psycho-sociaux.

Monsieur le Président propose de désigner :

- Mme Hélène ANTONIADIS dont une partie des missions est de travailler sur les ressources humaines, comme assistant de prévention
- Mme Déborah SANCHEZ, directrice du SEABB, comme référent prévention

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** la désignation de Mme Hélène ANTONIADIS comme assistant de prévention
- **APPROUVE** la désignation de Mme Déborah SANCHEZ comme référent prévention
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires, notamment l'inscription de l'agent aux formations requises et la signature de tout document relatif à cette désignation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Alain TREPEU

 syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre